

**PBI** ACTUARIES ET CONSEILLERS **SAI** Services actuariels

# Les surplus dans les régimes complémentaires de retraite

Patrick Lefebvre, FICA, FSA, PBI Conseillers en actuariat ltée  
Marc-Antoine Vaillant, FICA, SAI Services actuariels

Mai 2026

1

---

---

---

---

---

---

---

---

**Sujets**

- Les règles d'utilisation des surplus
- L'achat de rentes
- Le diable est dans les détails: un exemple réel dans le secteur municipal

2



2

---

---

---

---

---

---

---

---

**PBI** **SAI**

# Les règles d'utilisation des surplus

3

---

---

---

---

---

---

---

---

### Règles d'utilisation des surplus

#### Financement du service passé

- La situation financière d'un régime de retraite (sur base de capitalisation) dépend principalement de :

Rendement de l'actif

Médiane des fonds équilibrés\*

Taux d'actualisation du passif qui dépend de la politique de placement

Longue tendance baissière brisée des taux d'intérêt

\* Univers d'environ 30 fonds équilibrés (fonds investissant à la fois en actions et en obligations) gérés activement.

PBI SAI

4

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### Règle d'utilisation des surplus

**On constate des surplus dans beaucoup de régimes, mais il se peut qu'une portion s'évapore avec le temps**

On note un rendement médian d'environ 8.5 % sur 5 ans, ce qui est généralement supérieur à l'hypothèse actuarielle

La hausse des taux d'intérêt affecte les régimes différemment selon la proportion d'obligations

Les caisses se sont ouvertes à de nouvelles classes d'actif

La politique de placement du volet courant des régimes municipaux est souvent devenue plus agressive

Tous les secteurs financent un fonds de stabilisation

Beaucoup de régimes à cotisations négociées ont accumulé des surplus, car les cotisations ont été supérieures au besoin de financement

PBI SAI

5

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### Règles d'utilisation des surplus

#### Financement du service passé – Secteur privé

#### Règles de financement

- Financement sur la base de continuité. Aucun financement requis du déficit de solvabilité.

Déficit technique

Déficit de stabilisation

Accumulation de gains actuariels

Excédent d'actif (si > 105% solvable)

100 %

PS - 5 %

PS + 5 %

Amortissement maximal du déficit : 10 ans

**Partage des déficits**

En général, les employeurs financent entièrement les déficits

**Partage des excédents d'actif**

En général, les employeurs ont droit aux excédents d'actif, et disposent d'une clause bancaire prioritaire, mais ceux-ci peuvent parfois aussi être utilisés par les participants

PBI SAI

6

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



### Règles d'utilisation des surplus

Considérations

- Événements défavorables depuis la date d'évaluation?
- Risque d'iniquité intergénérationnelle?
- Rétablissement de droits perdus lors de la Loi 15 ?
- Coussin de sécurité?
- Appartenance des surplus?
- Bonification ou congé de cotisations?

10



10

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## L'achat de rentes

11

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### L'achat de rentes

#### Deux types de contrats de rentes garanties

Avec rachat des engagements (« buy-out »)	Sans rachat des engagements (« buy-in »)
<ul style="list-style-type: none"> <li>C'est considéré comme un acquittement final d'une partie du régime et donc des participants visés</li> <li>Le régime n'a plus de responsabilité envers les participants visés</li> <li>La possibilité est prévue dans le cadre d'une politique d'achat de rentes établie par celui qui a le pouvoir de modifier le régime</li> <li>Les participants visés conservent pendant trois ans le droit aux surplus en cas de liquidation ou le risque de réduction des prestations en cas de faillite</li> <li>Interdit dans les RRFS et les régimes Muni-Uni</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>C'est considéré comme un choix de placement de la caisse du régime et donc les droits des participants visés ne sont pas acquittés</li> <li>Le régime conserve la responsabilité de payer les rentes des participants</li> <li>Il s'agit d'une décision de placement qui doit être prise par le comité de retraite</li> <li>Les participants visés conservent le droit aux surplus ou le risque de réduction des prestations en cas de faillite</li> </ul>

12



12

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### L'achat de rentes

#### Mises en garde importante

##### Considérations avant l'achat de rentes

- C'est une décision irréversible (pour les cas avec rachat des engagements)
- L'achat engendre de frais importants. Puis, cela crée potentiellement une perte selon la base de capitalisation qui diminuera souvent les surplus. **Pourtant l'achat de rente n'est souvent pas identifié comme une utilisation proprement dite**
- Après l'achat de rente, il est vrai que la politique de placement peut être modifiée pour être un peu plus agressive suite à la baisse de la maturité, mais il est loin d'être certain que le régime bénéficiera de surplus additionnels dans les années à venir.  
Les rendements sur les titres plus risqués demeurent incertains surtout à court terme  
La maturité pourrait augmenter rapidement ce qui nécessitera à nouveau plus de conservatismisme

13



13

---

---

---

---

---

---

---

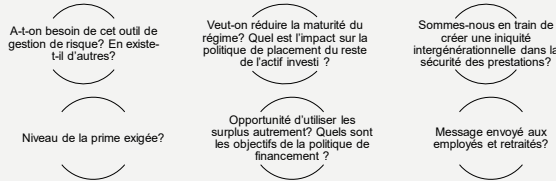
---

---

---

### L'achat de rentes

#### Considérations



14



14

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



15

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## Deux exemples réels dans le secteur municipal

Clarté des ententes et du règlement du régime

### Débat sur le montant disponible pour améliorer

- Lorsque l'entente et le règlement du régime ne sont pas suffisamment clairs, cela peut donner lieu à des interprétations divergentes qui peuvent affecter considérablement les améliorations consenties
- Même quand l'entente et le règlement sont suffisamment clairs, ils sont parfois mal appliqués
- Nous vous présentons un exemple réel où le niveau d'amélioration a différé selon l'interprétation. Ce débat n'est pas nécessairement applicable à votre régime, car votre contexte peut différer de celui de l'exemple présenté

16



16

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## Deux exemples réels dans le secteur municipal

Exemple : Dois-je satisfaire le critère avant ou après les améliorations?

	Situation avant les améliorations	Interprétation 1: Il faut être à 115% avant les améliorations	Interprétation 2: Il faut être à 115% après les améliorations
		Situation après les améliorations	Situation après les améliorations
Compte général	100 000 000 \$	105 000 000 \$	104 347 826 \$
Fonds de stabilisation	20 000 000 \$	15 000 000 \$	15 652 174 \$
Total	120 000 000 \$	120 000 000 \$	120 000 000 \$
Passif	100 000 000 \$	105 000 000 \$	104 347 826 \$
Valeur des améliorations		5 000 000 \$	4 347 826 \$
Ratio	120%	114,3%	115,0%
Écart dans les améliorations entre les deux interprétations		652 174 \$	

17



17

---

---

---

---

---

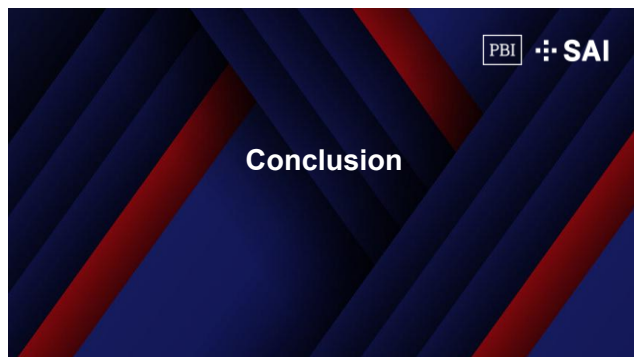
---

---

---

---

---



18

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## Conclusions

Beaucoup de régimes auront des excédents d'actif au 31 décembre 2025

### Mises en garde importante

- Il existe plusieurs considérations avant d'utiliser un excédent d'actif. Si on décide de l'utiliser, les règles devraient déjà être prévues
- Parfois un petit détail dans l'interprétation peut faire une grande différence sur les améliorations
- Attention aux conséquences de l'achat de rente lors d'excédent d'actif, ce n'est pas toujours bénéfique

---

---

---

---

---

---

---

---